



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



**ATours le 5 octobre 2016, la CFTC DGFIP a rencontré
Christian Eckert Secrétaire d'Etat au Budget et des Comptes Publics.**

La CFTC DGFIP a posé beaucoup de questions, relayant ainsi les inquiétudes des agents concernés à la DGFIP par la mise en place du prélèvement à la source (PAS).

« Gouverner c'est prévoir », et, sur ce dossier nous sommes loin du compte !

Face aux questions, aux inquiétudes aux interrogations, les informations données ont été bien maigres !

De façon synthétique circulez, « il n'y a rien à voir ».

Objectif affiché de Bercy : rendre le PAS simple, contemporain et efficace !

C'est loin d'être gagné !

Cette pseudo-réforme, dite fiscale, pose toujours de lourdes problématiques, comme la confidentialité des données des salariés, l'accueil glacial de cette réforme par les entreprises qui perçoivent dans le PAS une tâche en plus à exécuter et enfin un calendrier opaque sur la mise en place de cette réforme.

Le PAS simple

La CFTC a soulevé la question de la confidentialité qui a fait débat en juin.

Le Conseil d'Etat a relevé un problème de confidentialité concernant les données des salariés. Le taux de l'impôt dépendra du total des revenus du contribuable. Or, un employeur n'a pas à savoir quels sont les différents revenus dont disposent ses salariés et leur foyer fiscal. L'employeur pourrait voir son jugement altéré lors d'une négociation, salariale ou autre, s'il savait son employé soumis à un taux élevé.

Le cas type évoqué est celui d'un employé dont le salaire est faible, mais disposant de revenus patrimoniaux élevés.

Dans ce cas, la possibilité de demander à son employeur d'appliquer un barème standard (taux neutre), puis de payer le solde de son impôt par une régularisation à posteriori auprès de la DGFIP serait une solution.

Si BERCY pense avoir trouvé la solution théorique, la CFTC DGFIP voit là les premières pierres d'une usine à gaz qui va lourdement peser sur les agents de la DGFIP, avec une augmentation significative des sollicitations des particuliers.

Le PAS contemporain

Que dire ?

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



« Le taux appliqué en janvier 2018 sera celui correspondant aux revenus perçus en 2016 »

La contemporanéité se fera grâce à la possibilité donnée aux redevables de changer leur taux tout au long de l'année en fonction de leurs changements personnels ou professionnels.

L'impôt se payant annuellement, la régularisation se fera une fois le montant définitif connu.

La PAS efficace

Actuellement, sans PAS, notre taux de recouvrement spontané est de plus de 98 %.

La CFTC DGFIP a demandé à M. ECKERT si le PAS peut garantir, voire surpasser, ce résultat.

Monsieur ECKERT, en réponse, a pris comme modèle l'URSSAF qui, apparemment, a un très bon taux de recouvrement.

Pour la CFTC, cette comparaison n'est pas valable car les situations sont différentes. De nombreux sujets méritent des éclaircissements, notamment pour les salariés qui attendent leur 13^{ème} mois ou leur prime d'intéressement pour payer leur impôt et qui ne pourront tout simplement pas le payer mensuellement.

Pour la CFTC DGFIP cette situation peut générer des découverts bancaires pour certains particuliers.

Pour les agents de la DGFIP, il y aura des conséquences inévitables. Ils verront arriver une population nouvellement précarisée en raison de la mise en place trop rapide de ce projet.

Ce sera le personnel des SIP qui devra faire face à ces nouvelles demandes et cela avec une force de travail en diminution.

La CFTC exige que tous ces nouveaux paramètres soit aussi pris en compte afin de trouver des solutions concrètes et pragmatiques qui ne reposent pas sur les seuls agents de la DGFIP.

Dans l'hypothèse d'une défaillance des entreprises dans le reversement des sommes dues à la DGFIP, M. ECKERT s'en remet intégralement à notre système de recouvrement.

Encore faudrait-il donner de vrais moyens à ces services !

Finalement, la CFTC DGFIP note que toute cette mise en place de ce projet encore flou et anxiogène va reposer sur les seules épaules des agents dans les services concernés.

La CFTC DGFIP demande un gel des suppressions d'emplois à la DGFIP.

Au vu du calendrier serré et des différents reports, la CFTC est très inquiète concernant l'adaptation des applications et le déploiement des formations nécessaires pour l'application du PAS.

Dans ce contexte, la CFTC DGFIP a demandé une reconnaissance réelle des agents de la DGFIP par une augmentation du point d'indice de façon significative, afin de rattraper le gel de celui-ci depuis des années.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com